



Le **Jaseur** du **Lac**

Volume 34, numéro 2 – décembre 2018

Lac-Sergent



Table des matières

Mot du Maire	3
Mot des conseillers	6
Daniel Arteau	6
Jean Leclerc	7
Laurent Langlois	8
Stéphane Martin	9
Nouveau rôle d'évaluation foncière	10
Nouvelles en bref	12
Réseau fibres optiques de BELL	12
Éclairage des rues	12
Sécurité routière	12
Service de l'urbanisme	13
Rapport du président du comité consultatif d'urbanisme pour 2018	14
Greffe.....	15
Compte de taxes 2019	15
Séances du conseil municipal	15
Heures d'ouverture du bureau municipal	15
Règlement 364-18 sur les modalités applicables aux quais et créant une zone de conservation à l'endroit du Lac-Sergent et politique de gestion des interventions à l'intérieur de l'emprise de la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf.....	16
Comité de la Chapelle	17
Mot de Pascal Cochet	17
Table de concertation – Conseil du Bassin Versant du Lac-Sergent (CBVLS)	18
Association nautique.....	20
Mot du Club de Canoë-Kayak de Lac-Sergent.....	20

Mot du Maire



Yves Bédard

À tous les citoyens de Lac-Sergent,

Décembre déjà! Alors que les citoyens planifient les rencontres familiales, les célébrations des fêtes et que 2018 s'apprête à nous quitter, il est temps pour le Conseil de ville de faire le bilan de sa première année et de vous présenter ses orientations pour 2019.



Pour la majorité des membres du Conseil, il s'agissait d'une année d'apprentissage de la gestion municipale et de ses règles, mis à part pour Laurent Langlois qui nous a servi de mentor. Notre objectif demeure de faire de Lac-Sergent un milieu de vie sain et harmonieux dans le respect de l'environnement et selon la capacité financière des citoyens. Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres du Conseil, des employés de la Ville et des résidents qui, tout au long de l'année, ont travaillé étroitement à l'atteinte de cet objectif par leur implication et leurs décisions.

Les grandes lignes du bilan et des orientations de 2019 se regroupent en trois catégories :

- La gestion municipale
- Les infrastructures
- L'environnement

La gestion municipale

Le Conseil a présenté une vingtaine de nouveaux règlements au cours de l'année, dont la majorité était en lien avec l'environnement que ce soit pour faciliter ou encadrer la mise aux normes des installations septiques ou pour la protection du lac et de ses rives. Plusieurs processus administratifs ont été revus afin de réduire les coûts comme l'affichage des avis publics, la distribution de l'Infolettre, la production à l'interne du journal Le Jaseur, la gestion de la rampe mise à l'eau, etc. Nous avons aussi tenté de répondre aux demandes des citoyens en ajoutant certains services comme la disponibilité des tests d'eau potable à un coût réduit. L'utilisation de la main-d'œuvre saisonnière et le recours au programme-étudiant ont aussi permis une optimisation des ressources.

Toutes ces petites actions devraient nous permettre de respecter le budget prévu pour 2019. En 2018, la Ville a réussi à opérer avec une hausse de ses revenus de taxes de 1.8%. Pour 2019, nous maintenons notre objectif de conserver la hausse des dépenses au niveau de l'inflation soit en limitant celle-ci à 1.7%. La modification du rôle d'évaluation aura cependant un impact important pour certains citoyens, nous vous invitons à lire les explications dans les pages suivantes.

Les infrastructures

L'une des premières décisions du Conseil a été de reconsidérer le projet de garage municipal qui avait débuté en 2017 et dont les coûts étaient en croissance constante. Nous avons choisi d'investir dans la mise en place de cabanons localisés sur nos deux sites (hôtel de Ville et Club-Nautique) et dans l'achat d'équipement nécessaire à nos opérations. La réfection des rues ciblées a été réalisée selon les budgets. La mise en place du Comité de la Chapelle, l'implication et le travail de ses membres et le dynamisme de son président Pascal Cothet, nous a permis de

présenter le projet de forêt nourricière et d'obtenir une subvention de la MRC couvrant 50% des coûts de celui-ci.

Présentement, nous sommes toujours en attente de la confirmation du programme de la taxe d'accise et des réponses aux demandes faites dans le cadre de programmes spéciaux. L'établissement du plan triennal nous a permis d'identifier des projets équivalant à un peu plus de 1 400 000 \$ dont près de 500 000 \$ en travaux à effectuer pour la réfection des chemins et des ponceaux au cours des trois (3) prochaines années.

L'environnement

L'année 2018 aura permis :

- De mettre en place l'encadrement nécessaire afin de faciliter la mise aux normes des installations septiques par les citoyens;
- D'organiser le programme de financement municipal;
- De réactiver le programme d'inspection des fosses de rétention;
- De créer la Table de concertation du bassin versant qui a déposé ses recommandations et son plan d'action;
- De modifier le zonage du lac et la réglementation afin de créer une zone de conservation pour celui-ci;
- De permettre au ministère des Transports d'améliorer la gestion des eaux de surface aux abords de la route 367.

J'aimerais remercier l'ensemble des citoyens qui ont manifesté un engagement pour le Lac en procédant à la mise aux normes de leurs installations. Il s'agit de 48 propriétaires qui ont finalisé leurs travaux en 2018 et les 70 autres se sont engagés à le faire d'ici le 30 juin 2019. À cette date, 100 % des résidents ciblés auront complété les travaux. En 2019, 130 autres propriétaires seront contactés afin de poursuivre l'exercice de la mise aux normes.

Bien qu'essentiel, cet exercice à lui seul n'assure en rien l'avenir et la sauvegarde du Lac. C'est pourquoi nous devons débiter rapidement la mise en place de plusieurs des quelque 70 recommandations contenues dans le Plan directeur de l'eau élaboré par la Table de concertation du bassin versant et nous donner les ressources financières pour y parvenir. À cet effet, le Conseil de ville a procédé à la création d'une réserve financière dédiée exclusivement aux activités du plan directeur qui sera financée par les propriétaires, les surplus de la municipalité et les immatriculations des embarcations. En 2019, près de 120 000 \$ seront disponibles; cependant, afin que cette somme apporte un impact significatif, la collaboration et l'implication de tous sont essentielles. À cet effet, je vous invite à participer aux diverses rencontres qui auront lieu en début d'année et à lire l'article présenté par les représentants de la Table de concertation.

De son côté, la Ville a déjà déposé des demandes de subventions dans le cadre d'autres programmes afin d'accroître le financement disponible en 2019. Nous vous tiendrons informés des développements dans ce dossier. L'année 2018 a été, somme toute, bien remplie et les prévisions pour 2019 nous réservent de beaux défis :

1. La réalisation de jardins communautaires au Parc de la Chapelle
2. La rénovation du Club nautique

3. Les investissements nécessaires pour la réalisation du plan d'action en environnement pour le Lac
- Les priorités établies pour 2019 incluent la construction d'une station de lavage pour les embarcations, un meilleur contrôle des accès au lac et le début du programme de contrôle du myriophylle par la mise en place de bâches et de corvées d'arrachage contrôlées et supervisées.

Je tiens à vous remercier, chers citoyens, chères citoyennes, pour le désir et l'engagement que vous avez manifestés tout au long de l'année afin de faire du Lac-Sergent, par vos actions, un endroit où il fait bon vivre dans le respect des autres et de l'environnement.

Ma conjointe Anne se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année 2019 remplie de joie, de bonheur et surtout de santé pour vous et votre famille.

Yves Bédard

Maire

lac-sergent-maire@derytele.com



**ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ À RECEVOIR RAPIDEMENT LES
INFORMATIONS ÉMANANT DE LA MUNICIPALITÉ ?**

Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à transmettre votre adresse courriel à lac-sergent-maire@derytele.com afin de recevoir les Infolettres du maire et d'autres informations par courriel.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Mot des conseillers

Daniel Arteau

Conseiller au district #1



Chers concitoyennes,
Chers concitoyens,

Déjà un an que je suis en poste et quelle année ce fut. J'ai respecté mon objectif de garder un œil sur nos finances tout en offrant mon soutien et ma collaboration à la mise en œuvre de nouveaux projets.

Dans cette première année de mandat, je me suis attardé à la partie qui selon moi est la plus importante, notre Lac.

Notre municipalité tire son nom de notre Lac. Il fait partie de notre patrimoine. Je considère celui-ci comme un atout majeur dont nous devons nous occuper pour que nous et nos petits-enfants puissions en jouir longtemps. Cela ne veut pas dire ne plus faire d'activités, au contraire, cela signifie simplement qu'il faut prendre les précautions nécessaires.

Parmi mes occupations, il y a eu le travail pour la Table de concertation. Comme vous le savez certainement, la Ville avait mis sur pied, avec l'aide de la CAPSA, un groupe de travail formé des divers intervenants du bassin versant et à titre de conseiller, j'en suis le représentant officiel. Nous avons eu plusieurs rencontres avec des citoyens de chaque district, ainsi qu'avec divers intervenants. Il y a eu une implication directe de citoyens sur ce comité. Une série d'initiatives et de projets ont été énumérés et listés lors de ces rencontres. Un conseil du bassin versant est maintenant officiellement créé. Celui-ci est à dévoiler les résultats aux élus et présentera le tout aux citoyens lors d'une rencontre sous peu.

J'ai toujours cru que la solution de l'amélioration de la santé du lac réside par des efforts ne venant pas seulement de la Ville, mais d'un travail constant entre elle et ses citoyens. Comme nous avons toujours besoin de personnes qui désirent s'impliquer, je vous propose d'être attentifs aux demandes de la municipalité en ce sens.

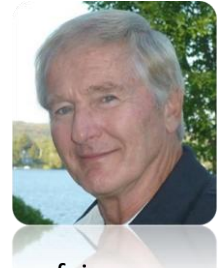
Nous avons des ressources limitées, mais le Conseil de ville a créé une réserve financière qui sera directement affectée à la préservation de la santé du lac. Le conseil du bassin fera des recommandations afin de mettre de l'avant son plan d'amélioration.

Je peux vous réitérer que mon objectif est de toujours avoir des actions concrètes à accomplir pour le lac en plus d'une saine gestion. Il ne se passe pas un mois sans que les membres de notre Conseil ne discutent d'actions positives pour la préservation de notre Lac.

Joyeuses Fêtes à tous !

Daniel Arteau

lac-sergent-conseiller1@derytele.com



Mesdames, messieurs,

Déjà une année s'est écoulée! Le temps passe si vite et nous devons prendre le taureau par les cornes pour atteindre certains des objectifs que nous nous étions fixés en début de mandat. Alors, nous sommes passés en mode accéléré pour faire avancer les nombreux dossiers prioritaires.

La mise aux normes des installations sanitaires a enfin été amorcée après des séances d'information et la mise en place d'un programme municipal d'aide financière. Je suis fier de ce qui a été accompli à ce jour et je remercie les propriétaires ciblés cette année qui ont procédé au remplacement de leur installation. En ce qui concerne l'environnement, toute action positive compte!

En cours de mandat, j'ai siégé à la Régie Régionale de la Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf. J'ai pu constater le travail tout à fait professionnel de cet organisme qui a su se démarquer au niveau provincial par sa gestion, sa structure et son efficacité. Je tiens à souligner la collaboration des citoyens du Lac, respectueux de l'environnement, qui participent adéquatement au recyclage de leurs matières résiduelles. Une bonne gestion des résidus contribue aussi à maintenir des coûts d'opération à un bas niveau.

A propos des loisirs, j'aimerais remercier la commodore Julie Laforest, pour son 3^e mandat ainsi que tous les directeurs de l'Association nautique pour leur précieux dévouement. Je salue aussi l'implication de Mélanie Dolan, responsable du Club de canoë-kayak. Rappelons que beaucoup de jeunes athlètes et d'autres moins jeunes ont accompli des performances extraordinaires cet été, à tous les niveaux. Bravo, vous êtes notre fierté !

Le 23 juin dernier, la journée artistique nous a permis de découvrir les talents d'artistes de chez nous. Le soir même, le spectacle « *Gaétan Leclerc chante Félix* » a su émouvoir les 140 citoyens présents. Gaétan, son neveu, a su rapporter des faits, raconter des histoires teintées d'humour et interpréter plusieurs immenses succès de notre grand poète Félix Leclerc. Quels beaux moments!

Je remercie mes collègues du Conseil de ville pour leur droiture et leur collaboration lors des caucus et des réunions qui se déroulent dans un climat de respect et de solidarité. Voici quelques mots concernant notre maire qui, en plus d'être extrêmement vigilant et consciencieux, demeure très disponible pour les citoyens. Quel plaisir de travailler avec une équipe aussi dynamique ayant toujours à l'esprit... la protection de notre Lac!

Je prends le temps de souligner tout le bénévolat effectué par ma conjointe! Avec beaucoup de diligence, elle collabore à la révision et la correction des Infolettres du maire, de plusieurs textes du journal Le Jaseur, de diverses correspondances, du site Web de la Ville, etc. Merci Carole!

Bien que l'année 2018 ait été riche en réalisations, il en reste encore beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs. Je suis toujours aussi motivé et je tiens à rappeler aux citoyens qu'il me fera plaisir de les rencontrer ou d'échanger avec eux lorsque le besoin se fera sentir.

Carole et moi, vous souhaitons un très joyeux temps des fêtes et une belle année 2019 remplie de bonheur!

Jean Leclerc

lac-sergent-conseiller2@derytele.com

Laurent Langlois

Conseiller au district #3



Chères sergentoises, chers sergentois,

Ma mission, depuis mon élection au Conseil municipal, est toujours et encore celle de préserver le lac et son environnement, je le redis même au risque de me répéter.

Pour cette première année, j'ai pris à cœur mon rôle en tant que mentor au sein de la nouvelle équipe et je sais que la franchise de mes propos est appréciée ainsi que mon expérience vécue dans le passé en tant que maire de Lac-Sergent de 1985 à 1993.

Au début de mon mandat, j'ai eu l'opportunité de participer aux diverses réunions de la Régie régionale (R.R.G.M.R.P.) et du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). J'ai pu constater beaucoup de volonté de la part de tous et chacun et leur application à prendre les bonnes décisions et à traiter les dossiers de façon efficace au profit de l'un des biens les plus précieux; l'environnement dans lequel on vit.

Aujourd'hui, j'éprouve beaucoup de fierté face à la réponse positive des résidents du lac concernant, entre autres, la mise aux normes des installations sanitaires. Après plusieurs années d'attente, enfin des gestes concrets sont posés et tout cela pour le plus grand bénéfice de notre petite communauté.

J'ai la chance de pouvoir travailler avec une équipe proactive, compétente et transparente. Il faut du courage politique lorsque des décisions importantes doivent être prises surtout quand elles ont un impact monétaire pour les citoyens et c'est ce que démontrent les membres du Conseil de ville actuel.

Cette année, toute l'équipe n'a pas ménagé les efforts pour faire cheminer les divers dossiers et procéder à l'adoption de plusieurs règlements. Même s'il m'arrive plus souvent de m'acquitter de mes tâches à partir de mon domicile, je suis bien présent et cet esprit de collaboration qui nous anime tous me motive beaucoup.

Ma conjointe Diane et moi sommes issus de familles souches d'ici et : « Notre lac... nous l'avons dans nos tripes »! Sa protection demeure toujours notre plus beau défi!

Merci à mes collègues et à tous les citoyens, d'abord pour votre confiance et aussi pour tous les efforts déployés à faire en sorte que le Lac-Sergent redevienne un milieu où il fait bon vivre et où règnent la paix et l'harmonie!

Diane et moi tenons à vous souhaiter à tous un très heureux temps des fêtes auprès des gens que vous aimez!

Laurent Langlois

lac-sergent-conseiller3@derytele.com

Stéphane Martin
Conseiller au district #4



Chère citoyenne,
Cher citoyen,

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour offrir mes meilleurs vœux pour le temps des Fêtes à tous les citoyens de la Ville de Lac-Sergent.

Je tiens à remercier le maire Yves Bédard ainsi que les conseillers pour leur grande implication au sein de la Ville au cours de l'année 2018. Plus particulièrement, notre maire ne ménage pas temps et efforts aux fins de scruter et de tenter d'obtenir le maximum de subventions et d'aides financières pour les projets de la Ville de Lac-Sergent. Je tiens également à remercier tous les citoyens qui étaient, pour l'année 2018, ciblés pour procéder à la validation et, si requis, aux changements de leurs installations sanitaires. Notre taux de succès démontre, sans l'ombre d'un doute, que la stratégie adoptée par le Conseil de ville porte fruit. En effet, l'effet d'entraînement sera irrésistible et nous pouvons déjà espérer que dans près de trois (3) ans, toutes les installations sanitaires des résidences situées sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent auront été mises aux normes.

Cela justifiera la Ville de Lac-Sergent à prendre d'autres mesures concrètes aux fins de protéger et d'améliorer l'environnement du lac. Nous travaillerons très fort aux fins de sécuriser et réglementer l'accès au plan d'eau de même que l'utilisation des quais situés en bordure du lac, en plus de participer à des programmes visant à travailler sur le contrôle des algues.

Nous avons également l'intention d'augmenter, selon l'état des finances de la Ville, l'offre de loisirs pour nos citoyens.

Sur ce, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une Bonne Année 2019.

Stéphane Martin
lac-sergent-conseiller4@derytele.com

**LA COLLECTE DU BAC BRUN SE POURSUIT CET HIVER!
CONTINUEZ D'Y PARTICIPER.**



VOICI QUELQUES TRUCS POUR ÉVITER QUE LES MATIÈRES COLLENT AU BAC À CAUSE DU GEL

- Déposez un morceau de carton, un journal ou des copeaux de bois au fond du bac. Vous pouvez également ajouter des cartons sur les parois;
- Évitez de déposer des liquides dans votre bac brun;
- Vous pouvez utiliser un grand sac en papier pour résidus de jardin à l'intérieur du bac, ainsi que des petits sacs en papier pour réduire le contact entre les matières humides et les parois du bac.

IMPORTANT :
Les cendres chaudes ne font pas bon ménage avec le bac en plastique! Attendez 10 jours avant de déposer les cendres refroidies.

Visitez
laregieverte.ca

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf



Nouveau rôle d'évaluation foncière

Nous avons reçu de la MRC de Portneuf le nouveau rôle d'évaluation foncière pour les années 2019-2020-2021 qui indique une baisse globale de près de 5 millions \$ ou 4% de la valeur des propriétés à Lac-Sergent.

Parmi les six (6) municipalités qui ont fait l'objet d'un nouveau rôle d'évaluation, nous sommes la seule où la valeur globale des propriétés a diminué pour l'ensemble de son rôle.

Pour établir la valeur des propriétés, les évaluateurs utilisent, entre autres, les montants des transactions immobilières sur le territoire entre janvier 2016 et juin 2018 en plus de tenir compte des divers facteurs économiques et des conditions du marché. Le resserrement des règles hypothécaires mises en place par le gouvernement depuis 2016 qui vient restreindre la capacité d'emprunt de nombreux acheteurs a eu un impact sur la valeur des bâtiments pour l'ensemble des municipalités.

Cependant, pour le Lac-Sergent, les transactions immobilières effectuées semblent indiquer certaines tendances justifiant les corrections apportées au rôle d'évaluation :

1. Plus de 80% des transactions se sont conclues en deçà de l'évaluation foncière dans les secteurs couverts par le projet d'égout collecteur municipal;
2. Une surévaluation de la valeur des terrains riverains de plus de 20 m de largeur vs la valeur des transactions a été notée;
3. Des transactions faites au-delà de la valeur d'évaluation concernaient des propriétés dont seulement une révision partielle de la valeur avait été faite par la MRC au cours de 10 dernières années.

Ainsi, on note une diminution de la valeur totale des résidences de 2.3 % et de celle des terrains de 7.4 %; les terrains riverains étant parmi ceux les plus affectés par la baisse.

La valeur moyenne d'une propriété à Lac-Sergent passe de 312 987 \$ en 2018 à 298 636 \$ en 2019.

Au total, près de 70% des propriétaires constateront une diminution du taux d'évaluation de leur propriété.

Le tableau suivant montre un aperçu des impacts sur la valeur des propriétés et du nombre de celles qui sont touchées.

De	A	Nombre	
40 000 \$	et +	6	1%
20 000 \$	39 999 \$	9	2%
10 000 \$	19 999 \$	37	7%
- \$	9 999 \$	105	20%
(1) \$	(9 999) \$	165	32%
(10 000) \$	(19 999) \$	90	17%
(20 000) \$	(39 999) \$	60	11%
(40 000) \$	(59 999) \$	21	4%
(60 000) \$	(79 999) \$	15	3%
(80 000) \$	(99 999) \$	4	1%
(100 000) \$	et +	10	2%

La nouvelle évaluation s'appliquera sur le prochain compte de taxes et les citoyens désireux de connaître les impacts pour leur propriété peuvent le faire en communiquant avec la Ville durant les heures d'ouverture des bureaux.

Cependant tout propriétaire désireux de déposer une demande de révision de son dossier peut s'en prévaloir d'ici le 1^{er} mai selon l'avis public qui peut être consulté à : http://www.villelacsergent.com/assets/pdf/Avis_public/DOC311018-002.pdf en utilisant le formulaire disponible aux bureaux de la MRC.

La modification importante du rôle d'évaluation a un impact variable d'un propriétaire à l'autre puisque la valeur de la richesse foncière est répartie différemment. Dans le but de maintenir les revenus de la Ville, nous avons dû adapter la taxation de 2019 afin de minimiser les impacts pour les propriétaires. Plus de 84% des propriétaires dénoteront une baisse ou une hausse de moins de 100 \$ de leur compte de taxes en 2019.

Le tableau suivant donne un aperçu de l'impact anticipé :

% des propriétés	Impact sur le compte de taxe
36,60%	baisse ou inchangé
47,50%	hausse de moins de 100 \$
6,90%	hausse entre 100 \$ et 199 \$
7,60%	hausse entre 200 \$ et 299 \$
0,90%	hausse entre 300 \$ et 399 \$
0,50%	hausse entre 300 \$ et 399 \$

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER



Ville de Lac-Sergent
1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0
Tél.: (418) 875-4854
Courriel: lac-sergent@derytele.com
Site Web: www.villelacsergent.com

Pour toute demande de vidange d'une fosse septique résidentielle contactez



SERVICES AUX CITOYENS / INFO-COLLECTE

[418 876-2714](tel:4188762714) / [1 866 760-2714](tel:18667602714) Poste 204

info@rrgmrp.com

Ou en ligne à

<http://www.laregieverte.ca/formulaires>

DEMANDE DE VIDANGE EN URGENCE

Les bureaux de la Régie sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 16 h .

Pour les urgences seulement, en dehors des heures d'ouverture de la Régie, vous pouvez joindre :

Sani Saint-Basile au [1 800 203-8827](tel:18002038827)



Nouvelles en bref

Réseau fibres optiques de BELL

Au cours des derniers mois, les citoyens ont pu noter une présence intensive des employés de BELL sur notre territoire. Celle-ci nous a informés qu'elle avait complété le déploiement de son câble principal pour la mise en place d'un réseau de fibres optiques pour l'ensemble du Lac et les abonnés dont le numéro de téléphone débute par 875. Au cours du printemps et de l'été 2019, elle procèdera à la mise en place de son réseau de distribution. Les résidents intéressés devraient normalement avoir accès à ce réseau à la fin de l'automne 2019. L'entreprise déploiera une campagne publicitaire d'abonnement dès que le service sera disponible.

Éclairage des rues

Le Conseil de ville a décidé de profiter de l'entente négociée par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) afin de procéder, à un coût avantageux, au remplacement de son éclairage de rues actuel par des luminaires DEL. L'analyse du réseau et le remplacement des luminaires devraient être complétés pour l'été 2019. Les économies d'énergie générées devraient permettre de rembourser le coût de remplacement des luminaires sur une période de moins de 5 ans.

Sécurité routière

Après la mise en place des dos d'âne pour la protection des piétons à des arrêts obligatoires sur le chemin Tour du lac Nord en 2017, notre Conseil de ville a procédé l'été dernier à l'installation d'un dos d'âne permanent sur la même artère, dans le secteur du Club nautique afin de réduire la vitesse des automobilistes. Suite aux commentaires obtenus de la part des résidents et à l'impact réel constaté quant à la vitesse des véhicules, la municipalité planifie en ajouter d'autres sur le réseau routier au cours des prochaines années. On invite les citoyens à contacter leur conseiller afin de leur faire part des endroits de leur secteur où ce type d'infrastructure serait souhaitable pour accroître la sécurité des enfants, piétons et cyclistes.



Service de l'urbanisme

L'hiver est déjà à nos portes, voici donc un rappel concernant le stationnement en période hivernale pour faciliter le déneigement des rues de la Ville de Lac-Sergent. Je vous rappelle qu'il est interdit de stationner un véhicule sur les rues de la municipalité pour la période du 15 novembre au 1^{er} avril, et ce, pour améliorer la qualité du déneigement. La Ville se verra autorisée à faire remorquer les véhicules fautifs. Concernant le déneigement des toitures, il est interdit de mettre la neige chez le voisin ou dans la rue. Le but de ce rappel est de faciliter la tâche des déneigeuses pour augmenter l'efficacité du déneigement sur tout le territoire de la Ville de Lac-Sergent. Merci de votre collaboration !

De plus, il est important de préciser que tout citoyen est responsable de l'entretien de son ponceau d'entrée privé. Pour éviter l'obturation des ponceaux et ainsi contrer les dégâts éventuels, il est primordial de bien nettoyer votre ponceau de toutes obstructions, car mieux vaut prévenir que guérir.

INFO PERMIS

Évitez de mauvaises surprises en vous assurant que vous détenez les autorisations nécessaires avant de débiter vos travaux. L'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation auprès du service d'urbanisme est obligatoire.

Pour toutes autres demandes, vous pouvez vous adresser à l'inspecteur municipal au 418-875-4854 poste 1.

Éric Chamberland

Inspecteur municipal

lac-sergent-inspecteur@derytele.com



Rapport du président du comité consultatif d'urbanisme pour 2018

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2018, afin d'étudier différentes demandes de permis, dont certaines sont évidemment plus complexes que d'autres. La Ville de Lac-Sergent a émis 162 permis de toutes sortes, en passant par l'abattage d'arbres, les installations septiques et de nouvelles constructions, pour une valeur totale de 1 850 000 \$.

Voici le sommaire des permis accordés dont le coût des demandes a rapporté 6090 \$ à la Ville :

<u>Type de permis</u>	<u>Permis</u>	
	<u>Nombre</u>	<u>Valeur</u>
Agrandissement – bâtiment principal	3	448 800 \$
Aménagement des rives et littoral (ouvrages)	3	6 755 \$
Aménagement paysager	1	2 000 \$
Captage des eaux souterraines	10	94 695 \$
Certificat d'autorisation	1	-
Construction – Complémentaires	1	500 \$
Construction neuve – Bâtiment principal	2	555 000 \$
Construction neuve – Bâtiment secondaire	8	103 500 \$
Démolition, déplacement, changement d'usage	1	-
Installation septique	45	345 824 \$
Patio, terrasse et galerie	6	67 700 \$
Piscine spa résidentielle	3	28 500 \$
Plantation et abattage d'arbres	35	-
Remblai / Déblai	2	500 \$
Rénovation – Réparation	38	203 000 \$
Lotissement	3	-
<u>Total</u>	<u>162</u>	<u>1 856 774 \$</u>

Je ne peux passer sous silence le minutieux travail de préparation des différents dossiers par monsieur Éric Chamberland, inspecteur et madame Nicole Boies, secrétaire.

J'aimerais remercier tous les membres du comité, messieurs Mathieu Fortin, Jean Lachance, Francis Lacasse et Jean Leclerc, conseiller, pour le travail et le temps consacré à la collectivité de Lac-Sergent.

Jean Rochette
Président du CCU



Greffe

Compte de taxes 2019

La distribution des comptes de taxes s'effectuera à compter du 30 janvier 2019. Cette année encore, il vous sera possible de payer en quatre versements :

- ☞ 28 février 2019
- ☞ 1^{er} juin 2019
- ☞ 15 avril 2019
- ☞ 1^{er} septembre 2019

*Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, communiquer avec moi au 418-875-4854. **Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir !***

Séances du conseil municipal

Troisième lundi de chaque mois 19h30 Hôtel de Ville / Salle du Conseil

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi: **9H00 À 16H30** Vendredi: **9H00 À 16H00**

Vous pouvez en tout temps laisser un message sur le répondeur de la Ville, nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais.

POUR TOUTE URGENCE, COMPOSER LE 9-1-1.

Comment nous joindre ?

1525, chemin du Club-Nautique
Ville de Lac-Sergent, (Québec) G0A 2J0
Tél. : (418) 875-4854 / télécopieur : (418) 875-3805
Courriel : lac-sergent@derytele.com / Site Internet : www.villelacsargent.com

FERMÉ

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes:
Du 24 décembre 2018 jusqu'au 4 janvier 2019
Nous serons de retour le lundi 7 janvier 2019 à 9h00

Je vous souhaite à tous, Sergentoises et Sergentois, un heureux et féerique temps des Fêtes et une année 2019 très prospère!

Josée Brouillette

Directrice générale et secrétaire-trésorière

lac-sergent@derytele.com



Règlement 364-18 sur les modalités applicables aux quais et créant une zone de conservation à l'endroit du Lac-Sergent et politique de gestion des interventions à l'intérieur de l'emprise de la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf

Au cours de la dernière année, la Ville a adopté le règlement 364-18 modifiant les règles applicables aux quais. Comme ce règlement prévoit une période de transition de un (1) an à partir de son adoption, une révision complète des dossiers sera effectuée au cours des prochains mois afin d'informer les propriétaires des anomalies à corriger. Pour ce faire, les étapes suivantes sont prévues :

- Inventaire complet des 232 quais répertoriés au Lac (complété en août 2018);
- Obtention de la liste des 77 permis d'occupation émis par le ministère de l'Environnement pour le Lac-Sergent (complété en septembre 2018);
- Revue de l'ensemble des 232 dossiers de permis de quais des propriétaires (janvier à mars 2019);
- Avis aux propriétaires concernant les anomalies constatées au niveau des permis (avril 2019);
- Vérification physique des quais (juin à août 2019) et avis aux propriétaires des anomalies constatées.

La Ville communiquera uniquement avec les propriétaires lorsqu'une anomalie aura été constatée.

De plus, le 18 avril 2018, la MRC de la Jacques-Cartier et la MRC de Portneuf ont adopté conjointement une Politique de gestion des interventions à l'intérieur de l'emprise de la Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf. Elle a pour but de mieux encadrer l'ensemble des constructions, installations ou aménagements présents à l'intérieur des limites du parc linéaire. La politique concerne les propriétaires qui possèdent un lot riverain aux limites de la Vélopiste, ceux-ci ont reçu la documentation et ont été conviés à une rencontre d'information en juin dernier.

Toute personne qui possède ou qui projette l'installation d'une structure, la mise en place d'aménagements ou d'une quelconque intervention à l'intérieur de l'emprise de la Vélopiste doit formuler une demande d'occupation à la MRC concernée. Pour les occupations existantes les propriétaires peuvent faire leur demande sans frais avant le 15 avril 2019; par la suite des frais variant entre 50\$ et 500\$ s'appliqueront. Une vérification à la MRC nous indique qu'elle n'a reçu que 13 demandes de propriétaires de Lac-Sergent sur les 33 occupations actuellement répertoriées.

Rappel : La vingtaine de propriétaires retardataires ont jusqu'au 15 avril 2019 pour présenter une demande de régularisation sans frais auprès de la MRC. Par la suite, les frais applicables pourront varier entre 50 \$ et 500 \$.

Comité de la Chapelle

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de cette première année. Son président, Pascal Cothet, a su rassembler un groupe de personnes et plusieurs bénévoles pour entreprendre les actions visant à revitaliser le Parc de la Chapelle. Ainsi, ensemble et grâce à l'octroi d'une belle subvention, nous avons réalisé la forêt nourricière où 450 arbres, arbrisseaux et arbustes fruitiers ont été transplantés au grand profit des résidents du Lac qui pourront bénéficier de ce parc magnifique dès l'été prochain. Il s'agissait là de la phase I du Parc récréo-comestible de la Chapelle! Merci à tous et particulièrement à M. Alain Picard pour sa grande générosité!

Mot de Pascal Cothet

Pour ce qui est de l'avenir, le Comité de la Chapelle travaille actuellement sur la phase II de notre Parc récréo-comestible qui consiste en l'ajout de jardins communautaires, le réaménagement de stationnements et la possible tenue d'une deuxième édition de la journée culturelle.

Il y aura de belles journées de travail et d'entraide à envisager l'été prochain et les citoyens qui voudront cultiver une parcelle de jardin pourront le signifier à compter du printemps. Ce projet est très stimulant et prometteur. Il permet aussi de rallier les résidents autour d'une place publique en ce lieu patrimonial et ressourçant.

La Chapelle ne sera pas en reste avec la planification de certaines améliorations physiques pour en rendre l'accès sécuritaire et lui offrir une vocation culturelle.

Pascal Cothet
Président

En pleine action...



une partie de l'équipe au travail lors de l'activité de plantation de la forêt nourricière

Table de concertation – Conseil du Bassin Versant du Lac-Sergent (CBVLS)

En conformité avec l'objectif de la Ville de Lac-Sergent de faire de la préservation du lac et de l'environnement une priorité, la table du Conseil du Bassin Versant du Lac-Sergent a été créée au printemps dernier avec la participation de citoyens de Lac-Sergent, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et St-Raymond ainsi que d'autres intervenants majeurs, dont un membre du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent et la Station Touristique de Duchesnay, le tout chapeauté par l'organisme CAPSA.

Le Conseil du Bassin Versant du Lac-Sergent (CBVLS) est fier du plan d'action qui a été élaboré avec la participation de tous ses membres et présenté à la Ville de Lac-Sergent le 2 octobre dernier.

Plus de 70 activités ont été identifiées et sont en cours ou seront mises en œuvre par priorité en collaboration avec la Ville et avec l'appui et la participation citoyenne qui est le gage du succès envisagé.

À titre d'exemple, nous avons récemment contribué à la rédaction et la présentation de demandes de financement pour des projets environnementaux déposés par la Ville, notamment une demande d'autorisation pour des moyens ciblés de lutte contre le myriophylle à épi, cette plante envahissante qui nuit à la qualité de notre lac.

Depuis notre 1^{re} communication parue dans l'infolettre du maire de Lac-Sergent le 8 novembre dernier, le conseil municipal a reconnu officiellement le CBVLS comme un acteur principal pour la préservation de la santé du lac et de son bassin versant.

Aussi, une réserve financière a été octroyée afin de concrétiser l'engagement de la Ville dans des actions concrètes et des moyens qui seront mis en œuvre conjointement avec le CBVLS et la participation citoyenne qui sera mise à contribution.



En raison de leurs situations géographiques et de l'impact de leurs décisions et actions sur le bassin versant du Lac-Sergent et le lac lui-même, les membres des conseils municipaux de St-Raymond et de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont aussi été approchés par le CBVLS. Une rencontre s'est récemment tenue avec la Ville de St-Raymond qui a favorablement accueilli notre engagement, et ce, même depuis notre création en participant activement à la table du conseil du Bassin Versant, par la délégation de l'un de ses conseillers. Notre objectif est de répéter cette belle expérience avec notre autre voisine, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Ainsi, continuez à surveiller les infolettres publiées sur le site de la Ville pour connaître les nouvelles du CBVLS et les dates importantes de l'agenda, notamment une rencontre publique qui se tiendra en début 2019 pour la présentation des trois grandes orientations du CBVLS et des activités déjà en cours ou à venir.



L'infolettre est le moyen le plus facile de rester au courant des activités et du développement des projets du CBVLS qui seront aussi, bientôt accessibles via notre onglet sous la rubrique « Environnement » du site internet de la Ville de Lac-Sergent et sur notre page Facebook.

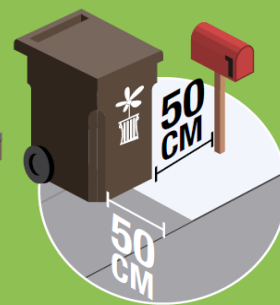
En terminant, n'oubliez pas de vous inscrire afin de recevoir les infolettres du maire de Lac-Sergent par courriel dès leurs parutions et d'en parler à vos voisins pour que l'information soit diffusée à la grandeur du bassin versant.

Le Comité de coordination du CBVLS vous souhaite de Joyeuses Fêtes et vous donne rendez-vous en 2019.

GUIDE PRATIQUE

POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Ne jamais placer vos bacs roulants sur le trottoir ou dans la rue.
Cela peut nuire au déneigement et à la circulation.



Distance entre
le trottoir et les bacs
ou entre les bacs
et autres obstacles
(exemple : Balises de déneigement,
boîte aux lettres ou clôtures)
50 CM (20 PO)



Visitez
laregieverte.ca

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

Disposer les bacs de chaque côté de l'entrée.
Les roues et poignées doivent être orientées vers votre domicile.

Association nautique

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois dans Le Jaseur du Lac!

Impliquée dans l'ANLS à l'origine en tant que maman, ensuite en tant que directrice et aujourd'hui en tant que commodore, ce nouveau défi s'inscrit dans le prolongement de plusieurs de mes expériences passées. Pour quelqu'un qui, comme moi, l'aborde avec un regard renouvelé, l'ANLS est un organisme qui impressionne par la richesse des ressources qui s'y impliquent et je suis fière d'en faire partie!

L'éloge de l'implication de l'ANLS au Lac-Sergent n'est plus à faire. Les athlètes du Club de Canoë-Kayak n'ont plus rien à envier aux autres clubs; notre parcours, nos embarcations neuves, notre image de marque et nos résultats font toute notre fierté! Notre camp de jour est bien outillé et prend soin de nos jeunes. L'ANLS organise aussi de nombreuses activités rassembleuses pour les résidents du Lac.

Consciente qu'il ne manque pas de pain sur la planche, nous préparons activement durant les mois qui s'écoulent notre prochaine saison. Notre nouvelle équipe est pleine d'ambition et elle saura, sans aucun doute, continuer de faire grandir l'ANLS.

Passez un Joyeux Temps des Fêtes!

Valérie Michaud

Commodore, et son équipe :

François-Olivier Verret • Geneviève Gagné • Isa David • Julie Laforest • Liza Racine • Marie-Anik Filiatrault • Melanie Dolan • Nicolas Boucher • Virginie Dufour

Mot du Club de Canoë-Kayak de Lac-Sergent

Cette année encore nos athlètes 2018 ont vogué sur les eaux de notre cher lac comme beaucoup d'autres compétiteurs les ayant précédés et inspirés. Nos trente-huit valeureux athlètes ont concouru et se sont illustrés sur la scène régionale et provinciale. De plus, une douzaine d'enfants inscrits au volet découverte (nouveau de 2018) forment une belle relève pour les années à venir.

Lors des Championnats provinciaux U15 et moins, nos athlètes ont cumulé un total de 201 points, comparativement à 128 points l'an passé, ce qui nous place au 4^e rang devant les deux gros clubs de Pointe-Claire et de Trois-Rivières. Nous avons aussi 42 participations aux finales 1 qui sont « les grandes finales ». Voici les médailles remportées :

Or

K2 U13	Edouard Thibault Jérémy Jodoin	C2 U13	Edouard Thibault Jérémy Jodoin
-----------	-----------------------------------	-----------	-----------------------------------

Argent

K2 U13	Florence Hamel Billie Tremblay	K1 U11	Emrick Leclerc
C2 U11	Marie Chamberland Leia Stephenson	K2 U11	Anne-Sophie Boucher Marie Chamberland
K2 U11	Xavier Hébert Emrick Leclerc	K1 U13	Jérémy Jodoin
K4 U11	Léo Gauthier Thomas Hamel Xavier Hébert Emrick Leclerc	C4 U11	Logan Côté Emrick Leclerc Xavier Hébert Thomas Hamel

Bronze

K2 U15	Anne-Sophie Lessard Ruby Stott	C1 U13	Jérémy Jodoin,
K1 U11	Xavier Hébert,	K1 U13	Edouard Thibault
K4 U15	Romy Chamberland Ellie Jodoin Anne-Sophie Lessard Ruby Stott	C4 U11	Anne-Sophie Boucher Marie Chamberland Leia Stephenson Nora-Maélie Turcotte

Nous avons aussi gagné la bannière U11 femmes et hommes confondus. Le Club de Canoë-Kayak du Lac-Sergent n'a pas remporté de bannière depuis 2008!



Une équipe de nombreux irréductibles maîtres ont aussi pris la route de Sherbrooke au début de septembre pour la compétition nationale CanMas et a récolté les médailles suivantes :

Or

K1	Liza Racine Marie-Pascale Guay	K2	Philippe Blouin Marie-Pascale Guay
C2	C2 Rosemarie Richard Marie-Pierre Boucher	C2	Jérémy Martin Gabriel Savard-Gaumond
C4	Debbie Gendron M-Pascale Guay Marika Perron Christina Dorion Racine	C4	Charles Bussières Olivier Dorion Racine Mathieu Dubuc Gabriel Savard-Gaumond
C4	Marie-Pierre Boucher Debbie Gendron Marie-Pascale Guay Marika Perron	C1	Mathieu Dubuc Marie-Pascale Guay Rosemarie Richard
K4	Olivier Dorion Racine François Larocque Gabriel Savard-Gaumond Sébastien Verret	C15 mixte	femme et homme

Argent

C1	Marika Perron	C4	Melanie Dolan Anik Dolan Michel Rochette Nicolas Boucher
C4 mixte	Melanie Dolan Geneviève Gagné Anik Dolan Marie-Pierre Boucher	C4	François Larocque Kevin Marquis Jérémy Martin Sébastien Verret
C4 mixte	Philippe Blouin Nicolas Boucher Debbie Gendron Marika Perron		
K2	Melanie Dolan Anik Dolan	K2 mixte	Liza Racine Olivier Dorion Racine
K2	Charles Bussièrès Julien Richard	K4	Melanie Dolan Philippe Blouin Liza Racine Julien Richard
C15 mixte			

Bronze

C1	Gabriel Savard-Gaumond	K1	Philippe Blouin Julien Richard Valérie Moisan
K2	Sébastien Verret Simon Verret	K2 mixte	Valérie Moisan Julien Richard
K2	Christina Dorion-Racine Rosemarie Richard	K4 mixte	Marie-Pierre Boucher Charles Bussièrès Olivier Dorion Racine Marie-Josée Michel

Nos victoires en C15 mixte nous ont permis de remporter le trophée Archie Macglashen du War Canoe Mixte. Félicitations pour cette victoire!

Notre capitaine a elle aussi reçu une belle reconnaissance de ses pairs en remportant le trophée Russ Dunn pour sa contribution au développement de ce sport qui nous tient tant à cœur.

L'inscription en ligne pour le camp de jour et le canoë-kayak sera disponible dès février 2019 sur notre site : www.lac-sergent.com. D'ici là, n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook : Le club nautique du Lac Sergent.

Au plaisir de se retrouver l'an prochain merci de votre soutien!



Le Parc de la Chapelle



Là où nature, art et musique cheminent en harmonie


Janvier							Février							Mars							Avril							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5						1	2							1	2						1	2
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					


Mai							Juin							Juillet							Août						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4								1							1							1
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31

Septembre							Octobre							Novembre							Décembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5							1							1							1
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				



DÉVELOPPEZ
 ECOCENTRE
 RÉDUCTION À LA SOURCE
 RÉCYCLAGE
 RÉPARATION
 VALORISATION
 COMPOSTAGE
 DÉVELOPPEMENT DURABLE

laregieverte.ca 
 Tél. : 418 876-2714
 Sans frais : 1 866 760-2714

-  Sapins de Noël
-  Herbes et feuilles
-  Déchets
-  Matériaux recyclables
-  Matières organiques
-  Encornants (gros rebuts)

NOTE IMPORTANTE :
 La collecte des déchets du 1^{er} janvier est reportée au 3 janvier.